

Il est urgent d'augmenter les salaires



**Chaque
hausse du
SMIC vient
révéler la
faiblesse
des salaires
dans nos
secteurs,
pourtant
essentiels !**

Août 2022

Hausse du SMIC de 2,01%, exigeons la réouverture des négociations pour de réelles augmentations de salaires.



La 4^{ème} hausse inflationniste du SMIC depuis octobre 2021 interviendra au 1^{er} août 2022 avec une augmentation de 2,01% et un nouveau SMIC à 1678,95€ mensuels bruts.

Comme à chaque hausse depuis 10 mois, les grilles de salaires s'enlisent du fait des niveaux de rémunération extrêmement bas dans les secteurs du commerce et des services.



L'autre effet pervers pour les travailleurs, c'est ce qu'on appelle le tassement des grilles salariales, c'est-à-dire que les écarts entre chaque niveau se resserrent.

Par exemple, un Agent de Maîtrise niveau 6 dans la branche Restauration Collective était payé 1738,14€ bruts en avril 2021, soit 1,49€ au-dessus du SMIC horaire (alors de 10,48€), et donc avec un écart de 12,45%.

En août 2022, ce même Agent de Maîtrise est payé 1815,45€ bruts, soit 0,90€ au-dessus du SMIC horaire (11,07€), et donc avec un écart qui n'est plus que de 7,52%. La question de la juste rémunération des qualifications, des savoir-faire et des particularités des métiers, et des responsabilités est centrale, que l'on soit Employé, Agent de Maîtrise ou Cadre.

Alertés pourtant depuis le début, les organisations patronales n'ont cessé de jouer aux marchands de tapis lors des négociations, programmant ainsi l'obsolescence des grilles à peine signées. Et ce ne sont certainement pas les mesurettes « en faveur du pouvoir d'achat » annoncées par le gouvernement qui vont convaincre les patrons de faire autrement !

Les mouvements de grève pour des augmentations de salaires se multiplient dans nos secteurs et le gouvernement consent à de vagues promesses de primes et d'aumône via les chèques alimentaires. Non contents d'enfoncer les travailleurs dans la pauvreté, on leur enlève toute dignité.

La prime, non seulement n'est pas un salaire, car elle est exonérée de cotisations indispensables pour notre protection sociale, mais elle reste au bon vouloir des employeurs. Les chèques alimentaires versés une seule fois ne sont que pansements sur une jambe de bois.

Il ne s'agit pas d'augmenter ponctuellement et potentiellement « le pouvoir d'achat », il s'agit avant tout de pouvoir subvenir à ses besoins de première nécessité : se nourrir, se chauffer, se loger, se vêtir, se déplacer... C'est de « pouvoir de vivre dignement » dont les travailleurs ont besoin, or aujourd'hui les salaires ne le permettent pas.

Il est bien aisé pour des patrons et des gouvernants, qui n'ont pas la mesure de la cherté de la vie tant leurs salaires sont éloignés du SMIC, d'annoncer des mesures incantatoires et inutiles.

La Fédération appelle l'ensemble des salariés à se mobiliser pour exiger une réelle augmentation des salaires, et l'ensemble des branches professionnelles à rouvrir immédiatement des négociations de salaires.

Parce que le salaire est au centre actuel des préoccupations, la Fédération mettra tout en œuvre pour organiser et mobiliser les travailleurs de nos secteurs dans ce combat qui devient aujourd'hui vital.

Niveaux et coefficients

par branche de nos champs professionnels

en dessous du SMIC au 1^{er} août 2022

Nom de la branche	Niveau/coefficient	Taux horaire en vigueur	Ecart SMIC en € au 1 ^{er} août 2022	Ecart SMIC en % au 1 ^{er} août 2022
Restauration collective IDCC 1266	Niveau 1	10,57	-0,50 €	-4,52
	Niveau 2	10,64	-0,43 €	-3,88
	Niveau 3	10,77	-0,30 €	-2,71
	Niveau 4	10,95	-0,12 €	-1,08
Optique IDCC 1431	Coefficient 110	10,65 €	-0,42 €	-3,81
	Coefficient 115	10,75 €	-0,32 €	-2,92
	Coefficient 130	10,81 €	-0,26 €	-2,32
Photographie IDCC 3168	Coefficient 150	1646	-0,22 €	-1,96
	Coefficient 155	1663	-0,11 €	-0,95
	Coefficient 165	1678	-0,01 €	-0,06
Bricolage IDCC 1606	Coefficient 120	10,58 €	-0,49 €	-4,41
	Coefficient 140	10,65 €	-0,42 €	-3,81
	Coefficient 150	10,71 €	-0,36 €	-3,22
	Coefficient 160	10,75 €	-0,32 €	-2,92
	Coefficient 190	10,91 €	-0,16 €	-1,43
Jardinerie IDCC 1760	Coefficient 155	11,07 €	0,00 €	0,00
	Coefficient 160	11,07 €	0,00 €	0,00
	Coefficient 165	11,13 €	0,06 €	0,54
	Coefficient 170	11,15 €	0,08 €	0,72
	Coefficient 175	11,18 €	0,11 €	0,99
	Coefficient 180	11,21 €	0,14 €	1,26
Habillement succursalistes IDCC 675	Niveau 1	10,57 €	-0,50 €	-4,52
	Niveau 2	10,63 €	-0,44 €	-3,99
	Niveau 3	10,74 €	-0,33 €	-2,98
Chaussures succursalistes IDCC 468	Niveau 1	10,57 €	-0,50 €	-4,52
	Niveau 2 Echelon 1	10,59 €	-0,48 €	-4,36
	Niveau 2 Echelon 2	10,62 €	-0,45 €	-4,07
	Niveau 3 Echelon 1	10,65 €	-0,42 €	-3,83
	Niveau 3 Echelon 2	10,79 €	-0,28 €	-2,52
Commerce de détail alimentaire non spé IDCC 1505	E1	10,85 €	-0,22 €	-2,03
Commerce Alimentaire spécialisé IDCC 3237	E1	10,91 €	-0,16 €	-1,48

Nom de la branche	Niveau/coefficient	Taux horaire en vigueur	Ecart SMIC en € au 1 ^{er} août 2022	Ecart SMIC en % au 1 ^{er} août 2022
Audiovisuel, électronique et de l'équipement ménager IDCC 1686	Niveau 1 Echelon 1	10,85 €	-0,22 €	-1,99
	Niveau 1 Echelon 2	10,88 €	-0,19 €	-1,75
	Niveau 1 Echelon 3	10,95 €	-0,12 €	-1,07
	Niveau 2 Echelon 1	11,12 €	0,05 €	0,42
Expédition exportation de fruits et légumes IDCC 1405	Niveau 1	10,57 €	-0,50 €	-4,73
	Niveau 1Bis	10,69 €	-0,38 €	-3,58
	Niveau 2	10,77 €	-0,30 €	-2,75
	Niveau 3	10,85 €	-0,22 €	-2,07
Coiffure IDCC 2596	Niveau 1 Echelon 1	10,63 €	-0,44 €	-3,93
	Niveau 1 Echelon 2	10,75 €	-0,32 €	-2,92
	Niveau 1 Echelon 3	10,86 €	-0,21 €	-1,91
F.C.D (Grande Distribution) IDCC 2216	Niveau 1A	10,86 €	-0,21 €	-1,90
	Niveau 1B	10,88 €	-0,19 €	-1,72
	Niveau 2A	10,91 €	-0,16 €	-1,45
	Niveau 2B	10,98 €	-0,09 €	-0,81
	Niveau 3A	10,98 €	-0,09 €	-0,81
Grands magasins et magasins populaires IDCC 2156	Niveau 1 Echelon 1	10,85 €	-0,22 €	-1,99
	Niveau 1 Echelon 2	10,85 €	-0,22 €	-1,96
	Niveau 2 Echelon 1	10,89 €	-0,18 €	-1,67
	Niveau 2 Echelon 2	10,96 €	-0,11 €	-1,01
	Niveau 3 Echelon 1	11,04 €	-0,03 €	-0,30
Agences de voyage IDCC 1710	Niveau A	10,85 €	-0,22 €	-1,96
	Niveau B	11,01 €	-0,06 €	-0,54
Office et organisme de tourisme IDCC 1909	Echelon 1.1	10,86 €	-0,21 €	-1,89
Tourisme social et familial IDCC 1316	Niveau A	10,85 €	-0,22 €	-1,96
	Niveau B	11,01 €	-0,06 €	-0,54
Immobilier, administrateurs de bien IDCC 1527	Niveau E1	10,85 €	-0,22 €	-1,99
Papeterie IDCC 1539	Coefficient 10	11,01 €	-0,06 €	-0,54
Librairie IDCC 3013	Niveau 1	11,06 €	-0,01 €	-0,06
Commerce de gros IDCC 573	Niveau 1	10,58 €	-0,49 €	-4,66
	Niveau 2	10,77 €	-0,30 €	-2,80
	Niveau 3	10,96 €	-0,11 €	-0,97
Commerce de détail non alimentaire IDCC 1517	Niveau 1	10,58 €	-0,49 €	-4,47
	Niveau 2	10,79 €	-0,28 €	-2,50
	Niveau 3	10,98 €	-0,09 €	-0,83

Nom de la branche	Niveau/coefficient	Taux horaire en vigueur	Ecart SMIC en € au 1 ^{er} août 2022	Ecart SMIC en % au 1 ^{er} août 2022
Négoce de l'ammeublement IDCC 1880	Groupe 1	10,50 €	-0,57 €	-5,18
	Groupe 2 Niveau 1	10,53 €	-0,54 €	-4,88
	Groupe 2 Niveau 2	10,55 €	-0,52 €	-4,70
	Groupe 2 Niveau 3	10,59 €	-0,48 €	-4,35
	Groupe 3 Niveau 1	10,69 €	-0,38 €	-3,45
	Groupe 3 Niveau 2	10,83 €	-0,24 €	-2,20
	Groupe 3 Niveau 3	11,01 €	-0,06 €	-0,54
Coopératives de consommation IDCC 3205	Groupe 1	10,84 €	-0,23 €	-2,16
	Groupe 2	10,87 €	-0,20 €	-1,80
	Groupe 3	10,91 €	-0,16 €	-1,49
	Groupe 4	10,94 €	-0,13 €	-1,17
Commerce de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet IDCC 500	Niveau 1 Echelon A	10,85 €	-0,22 €	-1,99
	Niveau 1 Echelon B	10,88 €	-0,19 €	-1,73
	Niveau 2 Echelon A	10,94 €	-0,13 €	-1,13
	Niveau 2 Echelon B	10,98 €	-0,09 €	-0,83
Casino-Jeux IDCC 2257	Niveau 1 Indice 100	10,28 €	-0,79 €	-7,15
	Niveau 1 Indice 105	10,34 €	-0,73 €	-6,55
	Niveau 2 Indice 110	10,41 €	-0,66 €	-5,96
	Niveau	10,65 €	-0,42 €	-3,81
	Niveau	10,81 €	-0,04 €	-0,34
Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles IDCC 1483	Catégorie 1	10,85 €	-0,22 €	-1,96
	Catégorie 2	10,89 €	-0,18 €	-1,67
	Catégorie 3	10,95 €	-0,12 €	-1,07
	Catégorie 4	11,04 €	-0,03 €	-0,24
Détaillants chaussures IDCC 733	Catégorie 1	10,65 €	-0,42 €	-3,81
	Catégorie 2	10,73 €	-0,34 €	-3,04
	Catégorie 3	10,97 €	-0,10 €	-0,89
Catétéria IDCC 2060	Niveau 1 Echelon 1	10,27 €	-0,80 €	-7,23
	Niveau 1 Echelon 2	10,38 €	-0,69 €	-6,23
	Niveau 1 Echelon 3	10,41 €	-0,66 €	-5,96
	Niveau 2 Echelon 1	10,48 €	-0,59 €	-5,33
	Niveau 2 Echelon 2	10,55 €	-0,52 €	-4,70
	Niveau 2 Echelon 3	10,90 €	-0,17 €	-1,54
	Niveau 3 Echelon 1	10,97 €	-0,10 €	-0,90
Gardiens et concierges IDCC 3127	Coefficient 580 à 627	EN DESSOUS DU SMIC		
Fleuristes et animaux familiers IDCC 1978	Niveau 1 Echelon 1	10,72 €	-0,35 €	-3,16
	Niveau 1 Echelon 2	10,76 €	-0,31 €	-2,84
	Niveau 1 Echelon 3	10,79 €	-0,28 €	-2,52
	Niveau 2 Echelon 1	10,82 €	-0,25 €	-2,27
	Niveau 2 Echelon 2	10,84 €	-0,23 €	-2,08
	Niveau 2 Echelon 3	10,91 €	-0,16 €	-1,44
	Niveau 3 Echelon 1	10,98 €	-0,09 €	-0,86
	Niveau 3 Echelon 2	11,05 €	-0,02 €	-0,19

Nom de la branche	Niveau/coefficient	Taux horaire en vigueur	Ecart SMIC en € au 1 ^{er} août 2022	Ecart SMIC en % au 1 ^{er} août 2022
Parcs et espaces de loisirs IDCC 1790	Niveau 150	10,68 €	-0,39 €	-3,56
	Niveau 154	10,71 €	-0,36 €	-3,28
	Niveau 158	10,75 €	-0,32 €	-2,92
	Niveau 175	10,81 €	-0,26 €	-2,32
	Niveau 181	10,94 €	-0,13 €	-1,13
Hôtellerie de plein air IDCC 1631	Coefficient 100	10,21 €	-0,86 €	-7,81
	Coefficient 105	10,37 €	-0,70 €	-6,31
	Coefficient 110	10,54 €	-0,53 €	-4,82
	Coefficient 115	10,70 €	-0,37 €	-3,32
	Coefficient 120	10,87 €	-0,20 €	-1,82
	Coefficient 125	11,03 €	-0,04 €	-0,32
UPECAD (vente à distance) IDCC 2198	Catégorie A débutant	10,57 €	-0,50 €	-4,73
	Catégorie A maîtrisant	10,78 €	-0,29 €	-2,69
	Catégorie B débutant	10,69 €	-0,38 €	-3,51
	Catégorie B maîtrisant	10,91 €	-0,16 €	-1,45
	Catégorie C débutant	11,00 €	-0,07 €	-0,66
SAP IDCC 3127	Niveau 1	10,25 €	-0,82 €	-7,41
	Niveau 2	10,30 €	-0,77 €	-6,96
	Niveau 3	10,35 €	-0,72 €	-6,50
	Niveau 4	10,47 €	-0,60 €	-5,42
Prévention-Sécurité et Sûreté aéroportuaire IDCC 1351	Echelon 2 coef 120	10,37 €	-0,70 €	-6,30
	Echelon 1 coef 130	10,51 €	-0,56 €	-5,07
	Echelon 2 coef 140	10,82 €	-0,25 €	-2,23
Restauration Rapide IDCC 1501	Niveau 1 Echelon A	10,57	-0,50 €	-4,52
	Niveau 1 Echelon B	10,59	-0,48 €	-4,34
	Niveau 2 Echelon A	10,82	-0,25 €	-2,26
	Niveau 2 Echelon B	11	-0,07 €	-0,63

**Dès aujourd'hui,
en branche comme en entreprise,
revendiquons le SMIC à 2000 € !**



Fédération CGT Commerce,
Distribution & Services

263 rue de Paris – Case 425
93514 Montreuil Cedex

Tél : 01 55 82 76 79 – Fax : 01 55 82 76 86

fd.commerce.services@cgt.fr

<http://www.commerce.cgt.fr>

